

CHAUX



Photo Franck BASSOLEIL Journal Le Bien Public

SOMMAIRE

- 2- LE MOT DU MAIRE
- 3- TRAVAUX
- 4- MAIRIE DE CHAUX
- 5- LE CHEQUE ENERGIE
- 6- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
- 10- LA PYRALE DU BUIS
- 11- LA RECETTE DU SEMESTRE
- 12- LES TALENTS DE CHAUX
- 13- CHAUX BIZZ
- 15- CHAUX VILLAGE PATRIMOINE
- 16- UN SIECLE D'HISTOIRE
- 17- PATOIS BOURGUIGNON
- 18- RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME
- 19- ETAT-CIVIL



LE BULLETIN

LE MOT DU MAIRE



Photo Franck BASSOLEIL Journal Le Bien Public

Depuis la démission de Jean Claude Bellini qui a été validée par M. le Préfet le 1er septembre 2018, le conseil municipal lors de sa séance du 14 septembre 2018, a procédé à une nouvelle élection du maire et des Adjoints et j'ai été désigné Maire de notre commune de Chauvigny.

Cette élection m'honore et je remercie à nouveau les membres du Conseil Municipal pour leur confiance et je n'oublie pas non plus dans mes remerciements toutes celles et tous ceux qui m'ont apporté leur soutien lors des dernières élections municipales de 2014.

Je suis également heureux de l'arrivée de Denis Merle au poste de 3ème Adjoint : élu depuis 1995 il complétera avec Dominique Guenot et Michel Jardel l'équipe d'Adjoints du début de mandat.

Je suis et je serai naturellement le Maire de tous les habitants de notre village en étant attentif aux demandes et aux besoins de toutes et de tous sans distinction. Ce qui me motive aujourd'hui malgré les difficultés auxquelles nous devons faire face, c'est que le territoire communal est encore propice à l'exercice d'une démocratie de proximité. Les besoins y sont facilement identifiables et nous pouvons y apporter des réponses....positives ou négatives, et il nous appartient à nous élus, d'expliquer nos choix et nos décisions même si parfois elles sont difficiles et je souhaite que les 2 petites années qui nous séparent de la fin de notre mandat, nous permettent de rapprocher nos décisions de nos administrés. Cela exigera une discipline individuelle et collective quotidienne de l'équipe municipale.

Enfin, je souhaite à nouveau, saluer le travail accompli par Jean Claude Bellini au sein de la commune. De belles réalisations sont à mettre à son actif et à celles de ses différentes équipes pendant les 17 années où il a dirigé la commune et je suis fier à titre personnel d'avoir avec lui, partagé ces moments.

Merci pour votre confiance

Bien cordialement

Philippe BALIZET

TRAVAUX

Principaux travaux réalisés sur le 1er semestre 2018

La 3ème et dernière tranche de réfection de la V.C. n° 5 Route de la Serrée est terminée.

Dans le cadre de l'action de rénovation de l'éclairage public, les travaux réalisés suite au programme TEPCV-CEE ont été réalisés : 41 points lumineux sur l'ensemble du territoire communal ont été remplacés en configuration et technologie LED. Ces travaux doivent permettre une économie sur notre consommation électrique et ainsi pouvoir étendre la rénovation de l'éclairage public sur les autres points lumineux de la commune.

La rénovation du Monument du Canon en partenariat avec l'association Chaux Village Patrimoine est actuellement en cours. L'association « Ressources » qui intervient sur le chantier dans le cadre du dispositif du Conseil Départemental 21 : « Plan Patrimoine Insertion » devrait terminer avant fin septembre 2018.

Les travaux de réfection du lavoir place des Marronniers en partenariat également avec l'association « Chaux Village Patrimoine » n'ont pas encore pu commencer car nous attendons la validation du dossier par le « Pays Beaunois » et le « Conseil Départemental 21 » qui financent une large partie des travaux.

Principaux travaux prévus

Les micros coupures qui ont perturbés les habitants de la Commune début juillet auraient pour origine la ligne « fils nus » des postes « Chaumenotte » et « route de la Serrée ». Un renforcement basse tension sur le poste « Chaumenotte » est à prévoir. Dossier en cours auprès du SICECO avec éventuellement enfouissement du réseau téléphonique.

Travaux suite aux orages de juillet et aux nuisances occasionnées chez certains habitants : le service « Assainissement » de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, qui a la compétence, a été consulté et un diagnostic des réseaux va être prochainement lancé et il a été demandé une étude hydraulique sur la commune de Chaux afin de détecter les problèmes et trouver des solutions aux ruissellements importants sur certaines zones de la Commune.

MAIRIE DE CHAUX

Région Bourgogne Franche-Comté
Département Côte-d'Or
Arrondissement Beaune
Canton Nuits-Saint-Georges

Hôtel de ville

1 place de la Mairie
21700 Chaux

Code postal 21700
Code commune 21162

Contacteur la mairie

Téléphone : 03 80 61 04 08
Fax : 03 80 61 04 08
E-mail : mairie.chaux@wanadoo.fr

Démographie
Population municipale 491ab. (insee 2018)
Densité 69 hab./km2

Site internet: www.mairiechaux21700.fr

Géographie
Coordonnées 47° 07' 51" Nord 4° 54' 24" Est

Horaires de la mairie

Altitude Min. 265 m – Max. 432 m
Superficie 7,04 km2

Le lundi : de 14h15 à 16h30
Le mercredi : de 10h00 à 11h45

Les habitants de Chaux sont les Chaulais et les Chaulaises.



LE CHEQUE ENERGIE



LES CONSEILS « ÉNERGIE » DU SICECO

JUIN 2018

PRÉCARITÉ : LE CHÈQUE ÉNERGIE EST ARRIVÉ



SICECO TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR

Qui sommes-nous ?

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.

Avez-vous entendu parler du chèque énergie ? Depuis fin mars, les consommateurs en situation de précarité énergétique (ceux dont la facture d'énergie représente plus de 10 % de leur budget) bénéficient du chèque énergie pour les aider à payer leurs factures. Ce nouveau dispositif de l'État remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS BÉNÉFICIAIRE DU CHÈQUE ÉNERGIE ?

Le chèque énergie est adressé directement aux foyers concernés, sous condition de ressources, à partir des informations transmises par les services fiscaux. Concrètement, si vous êtes éligible, vous avez reçu automatiquement votre chèque (les derniers chèques ont été envoyés fin avril). Vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Selon les revenus et la composition du foyer, l'aide s'établit entre 48 € et 227 €, avec une moyenne de 150 €.

Ce dispositif donne aussi accès à des droits connexes : mise en service gratuite, protection contre les réductions de puissance en hiver, abattement de 90 % sur une remise en service après coupure.

COMMENT L'UTILISER ?

Le chèque énergie peut être utilisé à la fois pour financer la fourniture d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de bois et de gaz propane mais aussi pour réaliser des travaux de rénovation énergétique. Seul le plein d'essence ne peut pas être payé avec.

Pour régler les dépenses d'énergie, il vous suffit d'envoyer votre chèque énergie à votre fournisseur accompagné d'une copie d'une facture faisant apparaître vos références clients. Vous pouvez également l'utiliser en ligne sur le portail chequeenergie.gouv.fr (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, ces derniers doivent être réalisés par un professionnel certifié RGE « reconnu garant de l'environnement ». Les professionnels dits « acceptants », seront tenus d'accepter ce chèque en guise de paiement.

EN SAVOIR PLUS

www.chequeenergie.gouv.fr
0 805 204 805

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous habitez sur la Communauté de communes ?

Vous êtes force de proposition ?

Critique et constructif ?

Vous souhaitez améliorer la qualité de vie de notre territoire ?

ALORS CETTE MISSION EST POUR VOUS !



Le conseil de développement composé de 60 membres représentant les habitants du territoire vient d'être créé !

Si vous voulez en faire partie : CANDIDATEZ sans plus attendre sur notre site Internet ou au Centre socioculturel !

AVANT LE 31 OCTOBRE 2018

www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com

Direction des solidarités - Centre socioculturel :-

03.80.51.81.11 / centresocioculturel@ccgevrey-nuits.com

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Un Conseil de Développement : mais, pourquoi ?

Le Conseil de Développement est une instance participative composée de 60 membres représentant chaque commune du territoire.

Sa création est une obligation pour toute collectivité de plus de 20 000 habitants, mais elle permet surtout d'offrir aux habitants un lieu d'échanges et de réflexion, la possibilité de s'exprimer et de construire des projets pour améliorer la vie du territoire !

Un Conseil de Développement : à quoi ça sert ?

Le Conseil de Développement a un objectif : **améliorer la qualité de vie sur le territoire !**

Cette instance vise à enrichir la décision politique et à dynamiser la démocratie locale, en permettant à la population de faire des propositions sur des sujets d'intérêt collectif.

Les membres du Conseil de développement participent ainsi pleinement à la dynamique du territoire et ont l'occasion de faire évoluer les choses !

Un Conseil de Développement : ça fait quoi ?

Les membres du conseil de développement s'approprient des sujets qui mobilisent l'intercommunalité afin d'apporter des contributions que les élus pourront prendre en compte dans le cadre de leurs décisions. Les sujets sont définis en rapprochant les attentes de la Communauté de communes avec celles des membres du Conseil de Développement. Ils peuvent porter sur l'ensemble du projet et des compétences de la Communauté de communes.

Aménagement de l'espace, cohérence territoriale, aires d'accueil des gens du voyage, politique du logement, tourisme, développement économique, déchets, eau, assainissement, protection de l'environnement, sport, culture, action sociale et éducative...

Cette mission est faite pour vous ?

Candidatez !

Vous souhaitez tenter l'aventure et devenir membre du Conseil de Développement ?

Transmettez votre candidature à l'attention du Président de la Communauté de communes, via le formulaire que vous trouverez sur le site Internet ou auprès du Centre socioculturel.

Dans un second temps, vous serez convié, avec l'ensemble des candidats, à une rencontre de présentation et d'échange, afin de confirmer vos motivations.

La liste des membres du Conseil de Développement sera ensuite votée en Conseil communautaire.



Repères sur la composition du Conseil de développement

- ➔ 60 membres maximum,
- ➔ 1 représentant pour chaque commune,
(possibilité de plusieurs habitants pour les plus grosses communes dans la limite d'un plafond).
- ➔ Membres de + 18 ans, sans mandat électif,
- ➔ Habitants du territoire uniquement.
- ➔ Ne pas être salarié de la Communauté de communes

Prêts à faire évoluer les choses ?

Déposez votre candidature sur notre site Internet ou directement au Centre socioculturel !

- ◆ ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com
- ◆ Centre socioculturel :
Avenue de Nierstein à Gevrey-Chambertin

N'hésitez pas à nous contacter ou
nous rencontrer pour échanger sur le sujet :
03 80 51 81 11

LA PYRALE DU BUIS

LA PYRALE DU BUIS :

Article créé le 11/05/2018 par les services de l'Etat.

« Depuis juin 2017, on assiste à un développement particulièrement dynamique de l'insecte dans toute la France.

La pyrale du buis est un lépidoptère invasif originaire d'Asie du sud-est. Son introduction en France, qui remonte à 2008, est liée à l'importation de plants de buis ornementaux en provenance de Chine.

Présente depuis 2011 dans la région Bourgogne-Franche-Comté, la pyrale du buis a d'abord occasionné des dommages dans les parcs et jardins avant de passer en milieu forestier en 2016.

Depuis juin 2017, on assiste à un développement particulièrement dynamique de l'insecte dans toute la France. La pyrale n'occasionne pas de dommages significatifs sur d'autres essences que le buis. Les chenilles ne sont pas urticantes, toutefois leur présence abondante dans les buis constitue une gêne à la fréquentation des massifs.

La Direction Régionale, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté et plus précisément le Département de la Santé des Forêts assure une surveillance grâce à :

Un suivi des zones défoliées par la pyrale, réalisé en continu par son réseau de correspondants observateurs

Un suivi de la réaction des buis à la défoliation totale, réalisé au moyen d'un réseau de placettes (sites comprenant 20 tiges mesurées annuellement) installé à compter de cet hiver 2017-2018 pour 5 ans, sur les zones défoliées.

Si une lutte par traitement sur les zones forestières n'est pas envisageable tant sur le plan technique, économique, qu'environnemental, des réponses appropriées peuvent être mises en place afin de limiter les nuisances causées par les vols de pyrale.

Face aux nuisances occasionnées pour les riverains, pour certains commerces de restauration et dans les parcs et jardins, l'utilisation de bassines d'eau savonnée accompagnées d'une lampe ou encore l'utilisation de bacillus Thuringiensis (lutte biologique – marque commerciale 48B, homologuée en forêt) permet de lutter contre la prolifération des pyrales.



LA RECETTE DU SEMESTRE

Pâtes de fruits au Cassis

Ingrédients pour 1kg de pâtes de fruits (6 personnes environ)

1 kg de cassis

1 kg de sucre cristallisé

1 c. à soupe d'huile

Préparation : 1 heure

- Mettre les baies de cassis dans 10 cl d'eau dans une casserole. Porter à ébullition pour faire éclater les baies. Les écraser au fur et à mesure. Arrêter la cuisson lorsque toutes les baies sont écrasées.
- Passez le jus obtenu au chinois.
- Ajouter le sucre en fonction de la quantité de jus obtenue : il faut compter 1 kg de sucre par litre de jus.
- Remettre le tout sur feu doux. Portez à frémissement en mélangeant de temps en temps. Dès que la préparation commence à épaissir, remuer sans arrêt. Quand la pâte est bien épaisse (elle ne doit pas brunir), arrêter le feu et laisser tiédir.
- Huiler une feuille de papier cuisson. Verser la préparation sur la feuille en l'étalant et en lissant bien la surface.
- Laisser sécher pendant un ou deux jours.
- Découper la pâte en petits carrés. Les rouler individuellement dans du sucre.
- Dégustez !

Pour réduire l'acidité du cassis, vous pouvez ajouter du jus de poire (ou faire fondre des poires avec les baies de cassis).

Bon appetit !

LES CHAULAIS ET LES CHAULAISES ONT DU TALENT, AUJOURD'HUI...

Florine FREMONT: Elle parle à l'oreille des chevaux



Quand la passion dévorante devient la voie, un chemin de vie, de la relation à l'animal naît la découverte de soi.

Bien plus qu'une pratique, qu'un sport, on parle d'échanges, de communication qui place le cheval à notre égal.

C'est cette volonté de justesse qui me mit sur cette voie depuis une dizaine d'année. Un respect profond du monde animal, du cheval, de son milieu qui devient pour moi une quête, celle d'une pratique équitable. Comprendre pour se faire comprendre.

Importée d'Amérique il y a une dizaine d'année au travers du mouvement des « chuchoteurs », cette approche fut nommée en France équitation éthologique.

Bien qu'à s'y méprendre, il ne s'agit pas d'une discipline mais d'une manière d'aborder le cheval quel que soit l'objectif, qu'il soit sportif (complétion) ou loisir.

Tel un miroir, le cheval révèle qui nous sommes et quelle place prendre à ses côtés. Alors l'aventure commence, le défi de nous faire accepter d'un monde qui n'est pas le nôtre prédateurs que nous sommes, pour que les seules traquées deviennent nos peurs, nos émotions et notre soif de domination.

Basée sur des études comportementales, l'éthologie nous apporte des clés sur le fonctionnement du cheval afin d'approprier le langage que nous devons lui adresser. Telle une rééducation des sens et de nos perceptions.

C'est une équation de ressentis qui donna naissance en 2017 à Equi Feeling, une exploitation agricole spécialisée dans l'éducation et la rééducation de chevaux, l'élevage et la prise en pension d'équidés. La mise en œuvre de ces activités s'inscrit dans une démarche de respect environnemental et de recherche d'harmonie entre le cheval, son milieu et l'humain.

ACTIVITES DU COMITE DES FETES "CHAUX BIZZ"

Nos activités passées :

Samedi 27 janvier 2018 : faisant preuve de fidélité, la troupe de théâtre « En bonne compagnie » était de retour à Chaux pour interpréter la pièce de Richard SIMON « tout le monde s'aime trop »



Dimanche 20 mai 2018 :

le beau temps était au rendez-vous pour notre vide grenier qui s'est déroulé dans de bonnes conditions



Samedi 26 mai 2018 :

8 irréductibles marcheurs ont bénéficié d'une météo favorable pour admirer de la campagne bourguignonne



14 juillet 2018 :

Comme les années passées nous avons proposé un lâcher de ballons aux enfants. A ce jour 3 ballons ont été récupérés après leur envol :
Un s'est contenté de voler jusqu'à Brasey en Plaine
Un autre a continué jusqu'à Hagenthal (68220)
Un troisième a effectué un voyage de 330km jusqu'à Meersburg en Allemagne



Et toujours, les 3èmes mardi de chaque mois, rendez-vous à la salle communale, pour nos soirées "jeux de cartes" qui réunissent de fidèles amateurs de tarot et d'autres jeux de société.

Nos activités à venir : A noter sur vos agendas :

Dimanche 25 novembre : exposition de peintures dans la salle des fêtes, des tableaux a gagner avec une tombola

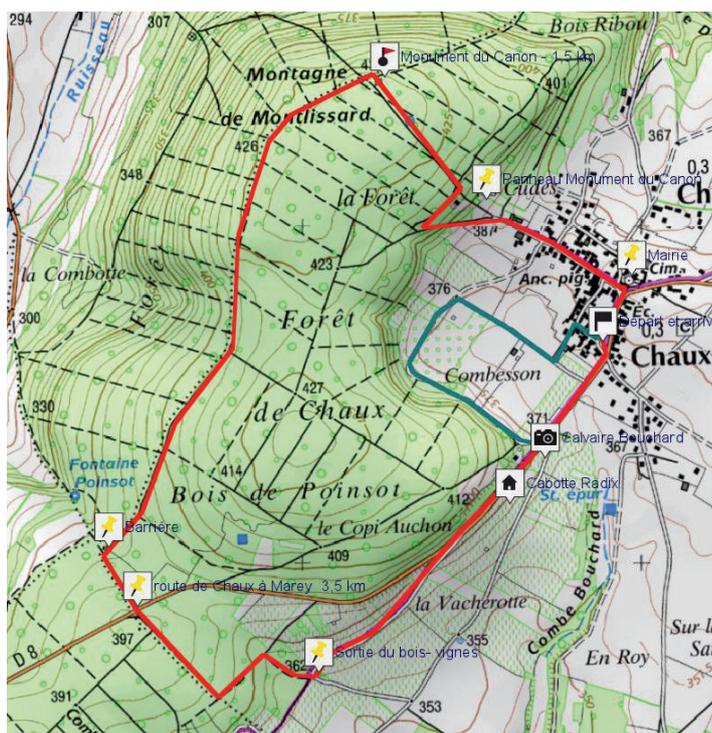
Le dimanche 9 décembre 2018 après midi : spectacle proposé par la troupe Cassis Théâtre

A noter que cette année Chaux Bizz ne célébrera pas Halloween.

CHAUX VILLAGE PATRIMOINE

Le 1° chemin de randonnée de CHAUX est ouvert aux promeneurs.

Depuis le départ (salle des fêtes de CHAUX) en passant par le monument du Canon , cette promenade (longue de 5,4 km) vous emmènera à travers bois et vignes, toujours sur le territoire de Chaux. Le balisage (en jaune) a été complété au printemps pour mieux vous guider. Des petits guides explicitant le parcours sont disponibles gratuitement en mairie. Avec le retour des beaux jours, c'est une idée de sortie pour faire découvrir notre commune à vos amis.



Journée champêtre des adhérents
Cette année la journée festive,
réservée aux adhérents pour les
remercier de leurs engagements
aura lieu le 15 août.
Réserver la date sur vos agendas.

L'assemblée générale du 16 mars 2018

Chaux-village-Patrimoine a tenu sa 4ème AG le vendredi 16 mars 2018 salle des fêtes de Chaux.

Merci aux membres du conseil et aux adhérents toujours plus nombreux (nous sommes 27 actuellement) qui par leurs actions et leurs engagements ont permis d'animer un peu plus notre village en lançant quelques projets d'aménagement : mise en valeur de monument, création chemin de randonnée, lavoir Devant la Fontaine, monument du Canon. La manifestation s'est clôturée, comme de tradition , par le pot de l'amitié qui a permis aux adhérents d'échanger en toute liberté.



Un siècle d'histoire, nos racines, nos origines, celles de notre village

Novembre 1910

> 128 affouagistes à 21 Francs l'affouage

> Le conseil considérant que la récolte en vin est complètement nulle en 1910 et que la plupart des vigneronns se trouvent dans la plus grande misère. Il serait urgent de procurer du travail aux vigneronns pour atténuer cette détresse, en faisant exécuter des travaux communaux. Le conseil vote une somme de 300 fr et demande de subvention au Conseil Général de 15000 fr à la cession d'Aout 1910.

Janvier 1911

Le Sieur Chaumont François vient de se rendre adjudicataire de la nourriture et de L'entretien du taureau communal pour l'année 1911 moyennant la somme de 5 fr par vache .Considerant que son manque de ressource ne lui permet pas de nourrir le taureau pendant l'hiver la commune vote une avance de 80 fr pour le sieur Chaumont.

Août 1912.

Le territoire de CHAUX est trop étendu pour être utilement gardé par un seul garde Champêtre le Sieur Guenot titulaire de cet emploi à trop d'occupations pour exercer une surveillance efficace surtout à l'époque de la maturité des fruits,raisins etc,et que des vols se commettent tous les jours,le Maire nomme un second garde Champêtre au traitement de 80 fr pour 5 mois.Ce garde sera chargé de la chasse en plaine laquelle est communalisée.Le garde titulaire Guenot son salaire sera ramené à 100 fr par an.

Extraits des archives des comptes rendus du conseil municipal par **Michel Jardel**

PATOIS BOURGUIGNON

écameufier : v.pron. tomber de tout son long. "Je me suis écameufié en beauté ce matin !"

écrigneul : adj. maigre

effreuser : v.pron. s'effondrer. "il s'est complètement lassé effreuser dans le fauteuil"

embistrouiller : v.tr. embêter, dérranger

emplâtre : n.m. personne dont on a du mal à se débarrasser

époulvatier : v.tr. faire peur, épouvanter

foineau : n.m. grenier à foin

forgon : n.m. homme rustre, brutal

fregonner : v.tr. "farfouiller avec un bâton pour faire sortir une bestiole d'un trou"

frottée : n.f. une rouste "Tu veux une frottée, dis-don ?"

galopin : n.m. verre à vin

gaborer : v.tr. répandre partout maladroitement, étaler salement "Regarde, t'en a gaboré partout"

gaugé : adj. qui a été mouillé, trempé

gauné : adj. mal habillé T'as vu comme t'es gaunée ?

gauner : v.tr. arranger "On va bein y gauner comme on pourra"

gaumer : v.itr. dépérir, pourrir pour de la nourriture

gaumé : adj. pourri, passé

RUBRIQUE PRATIQUE ET CIVISME

RAPPEL

Nuisances sonores (arrêté préfectoral du 16 juin 1999)

Sans préjudice des réglementations applicables par ailleurs, toute personne utilisant dans le cadre de ses **activités professionnelles**, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre **20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés** sauf en cas d'intervention urgente.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,**
- **les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.**

Feu dans cour ou jardin

Ne pas allumer de feu lorsqu'il y a du vent .

Eviter de brûler : branches, feuilles, herbes, cartons, bois, etc... **utiliser les déchetteries .**

Avoir toujours de l'eau à proximité

Les barbecues ou méchouis sont interdits à moins de 200 m des bois ou des forêts

Animaux domestiques

La Municipalité vous rappelle qu'il est interdit de laisser les animaux domestiques en divagation dans le village.

D'autre part, les propriétaires d'animaux sont priés de les emmener loin de toute habitation pour faire leurs besoins ; les trottoirs et la voie publique n'étant pas réservés à cet effet. Sachant que même parfois ils sont agressifs envers les piétons ou les cyclistes.

Chacun appréciera alors de circuler dans un village propre et bien entretenu.

Raticide

Les personnes qui souhaitent avoir du raticide sont informées qu'il y a des sachets à leur disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

ETAT CIVIL

DECES:

Monsieur VAUTHIER Alain le 30 juin 2018

MARIAGE:

Emilie SCHMIT/Rada LIM le 01 septembre 2018

NAISSANCES:

- PARAIRE Ninon le 23 février 2018
- CHAVOT Jeanne Marie Elodie le 08 mai 2018
- DESPREZ Kenzo le 12 mai 2018
- PERRAUT Alexis Pierre-Yves le 04 juin 2018
- FAURE Tyméo le 07 juillet 2018
- CALVADOS Enaïly Sylviana Marie le 19 septembre 2018



Ont participé à ce numéro:

Danielle Lacoudre

Michel Lacoudre

Michel Jardel

Jean-claude Chapelle

Daniel Desainte-Mareville

Philippe Balizet

Florine Frémont

Suggestions & remarques à:

d.dm.chaux@orange.fr